



REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2017.

Madame Le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance ordinaire du 4 décembre 2017.

Aucune remarque n'ayant été faite, le compte-rendu du 4 décembre est approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal.

Madame Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le sujet suivant :

- *Décision modificative n°8/2017 – virement de crédits n°6*

Après avoir entendu les explications de M^{me} Le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal prend les décisions suivantes :

PERSONNEL :

- ☞ Instaure le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), à compter du 1^{er} janvier 2018, suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion d'Indre et Loire, réuni en date du 13 décembre 2017.
- ☞ Décide d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de M^{me} Astrid DEGUIL, employée au sein de l'école Germaine Héroux, en contrat à durée déterminée, sur la base de rémunération 20.30/35^{ème}, à compter du 1^{er} janvier 2018.

ENVIRONNEMENT :

- ☞ Procède au retrait de la délibération DCM 2017-73 du 11 septembre 2017 relative au renouvellement du contrat de prêt à usage avec l'association de pêche « La Gaule Chapelonne » pour une durée d'un an et décide d'un commun accord, avec l'association, de renouveler ce contrat pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} octobre 2017.

FINANCES :

- ☞ Procède, afin d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif 2017, à des virements de crédits comme suit :
 - Diminution de crédits inscrits à l'article 61521 (*terrains*) – **2 200 €**
 - Augmentation de crédits inscrits à l'article 6413 (*personnel non titulaire*) + **2 200 €**



- ☞ Diminution de crédits inscrits à l'article 66111 (*intérêts réglés à l'échéance*) - **51 €**
- ☞ Augmentation de crédits inscrits à l'article 6718 (*autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion*) + **51 €**

Séance levée à 19h30.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :
Lundi 8 Janvier 2018 à 20h, salle de la Mairie .**